

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE
MONT-ROYAL TENUE LE MARDI 22 MAI 2001, À 7 h À L'HÔTEL DE
VILLE, 90, AVENUE ROOSEVELT / MINUTES OF THE TOWN OF MOUNT
ROYAL REGULAR COUNCIL MEETING HELD ON TUESDAY,
MAY 22, 2001 AT 7:00 IN THE TOWN HALL, 90 ROOSEVELT AVENUE**

#11

Présents :

Present:

le maire, M.

Mayor

Ricardo Hrtschan

les conseillères et conseillers, M^{mes} et MM.

and Councillors

Georges Badeaux

Suzanne Caron

Cliff Carrie

Jean-Pierre Gauvin

Erin Kennedy

John Miller

formant le conseil au complet

being the entire Council

et

and

M. Pierre Jobin

directeur des Services techniques/Director of
Technical Services

M. Richard Brunet

trésorier/Town Treasurer

M^{me} Marie Turenne

greffière/Town Clerk

M^{me} Johane Ducharme

greffière adjointe/Assistant Town Clerk

La séance, ouverte à 20 h 5, est enregistrée sur bande magnétique.

**1. PRÉSENTATION DU COMMANDANT DU POSTE DE QUARTIER
24 – ACTIVITÉS POLICIÈRES DANS LA VILLE**

Présentation et dépôt du rapport du commandant Thomas Couture sur les trois ans
d'activités du poste de quartier 24.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Sidney Margles :
Application des règlements et lois concernant le patinage à roues alignées dans les rues de la ville.
Asked if the Town had any assurance that if a skatepark is built, the skaters won't skate on the streets and on private property.
Suggested to get schools to co-operate and have the schools yards used by the children to skate.
2. Brigitte Mack :
Demande si on a envisagé la pose de dos d'âne en caoutchouc plutôt qu'en asphalte.
Demande l'installation d'un panneau d'arrêt angle Lazard et St-Clare.
3. Kathy Elie :
Thanked Councillor Carrie for the organisation of a rally against Bill 170.
Invited the citizens to use the stickers on sale at Town Hall to indicate their opposition to Bill 170.
Invited people to attend the court case being heard at the Court House.
4. Marie Castonguay :
Demande si, dans la poursuite du directeur général contre le maire et la Ville, le montant exigé de la Ville a été payé malgré l'appel et pourquoi ne pas avoir attendu la fin du délai d'appel.
5. Pierre Larouche :
S'enquiert de l'état du dossier de dérogation de l'immeuble Château de la gare du boulevard Graham.
Met en doute l'utilité des feux de circulation angle Graham et Merit compte tenu du volume de circulation à cette intersection.
6. Betty Nash :
Asked how many new grievances by the unionized employees have been settled within the time limit and how many have gone to the arbitrator.
7. Georges Lafond :
Commente la participation des gens âgés aux manifestations contre la loi 170.
Demande d'examiner la perspective d'un budget de 13 000 000 \$ pour l'an 2002 et d'en informer les citoyens. Il dépose un document de la Ville de Montréal sur ce sujet.
8. Barbara Handfield Barbeau :
Commente la circulation nocturne sur Graham et le manque de disponibilité des policiers du poste 24.
9. Ann Streeter :
Asked the status of the contract with the firm National.

Asked details on the dossier of the sale of used computers to employees two years ago.

10. Sidney Margles, ancien conseiller municipal :
Explique le processus utilisé lors de la vente des ordinateurs usagés, le consentement du conseil d'alors et la transparence autour du processus.

VENTE D'ORDINATEURS USAGÉS

Le maire Hrtschan lit une déclaration au sujet de la vente d'ordinateurs usagés à des conseillers municipaux. Il présente la proposition suivante :

PROPOSITION PRINCIPALE

ATTENDU que le conseiller Miller et les ex-conseillers Brisebois et Margles ont profité de leurs fonctions pour passer un contrat ou transiger avec la Ville et acheter des ordinateurs de cette dernière, ce qui constitue une infraction aux termes des lois du Québec;

ATTENDU que les conseillers Miller, Brisebois et Margles avaient un avantage injustifié sur les autres citoyens, les garderies de la ville, les écoles ou les autres organismes communautaires, qui représentent tous des acheteurs éventuels des ordinateurs de la Ville;

ATTENDU que les conseillers Miller, Brisebois et Margles ont sciemment tenté de cacher ces transactions illicites en payant comptant, tel qu'il appert sur les reçus;

ATTENDU que des employés municipaux ont émis des reçus rédigés en termes vagues afin de mieux camoufler ces transactions;

ATTENDU que les nombreuses demandes d'explication adressées au directeur municipal et à d'autres employés municipaux sont demeurées sans réponse;

ATTENDU que des citoyens préoccupés de cette situation ont demandé une vérification spéciale des comptes de la Ville;

ATTENDU que le conseiller Miller a joué un rôle prépondérant dans l'opposition à cette vérification spéciale demandée par des citoyens conformément aux droits que leur confère la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le conseiller Miller savait très bien que cette vérification révélerait l'existence de ces achats illicites d'ordinateur;

ATTENDU que le conseiller Miller a été jusqu'à évoquer la possibilité d'une poursuite judiciaire afin de décourager les citoyens d'exercer leurs droits de demander une vérification;

ATTENDU que lors des assemblées publiques, le conseiller Miller a constamment induit en erreur les citoyens quant aux achats d'ordinateur;

ATTENDU qu'un nouveau document établit de façon évidente cette tromperie organisée ou ce qui semble être une tromperie organisée ;

Il est proposé par le maire Hrtschan :

DE mandater une firme de vérification indépendante pour élucider ces transactions et, le cas échéant, d'entreprendre les démarches légales nécessaires, notamment en déclaration en inhabilité contre messieurs Miller, Brisebois et Margles et d'entreprendre, le cas échéant encore une fois, les démarches légales ou disciplinaires appropriées contre monsieur Kevin Whitehall et tout autre employé impliqué dans ce dossier.

Le conseiller Gauvin se dit prêt à appuyer la partie de la proposition du maire ayant trait à un mandat d'enquête, sans préambule ni autre commentaire.

Le maire Hrtschan amende sa proposition pour la suivante, en éliminant le préambule :

AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE

DE faire une vérification par des vérificateurs de ce qui s'est passé dans le dossier de la vente d'ordinateurs usagés à des conseillers municipaux.

Le conseiller Badeaux indique qu'il quittera la séance après la question de la dernière citoyenne en ligne, déplorant le manque de qualité des discussions et la faiblesse du leadership du maire comme président de la séance.

La conseillère Caron et le conseiller Carrie soulèvent un point de procédure sur la recevabilité de la proposition du maire à cette étape de la séance.

Après discussion, le maire permet la question suivante :

10. Mary Shreda :

Demande quelle est la décision du conseil au sujet des embouteillages sur Canora.

La période de questions se termine à 21 h 30.

RÉSOLUTION 01-0503 SUSPENSION DES DÉLIBÉRATIONS

Sur proposition du conseiller Miller, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

De suspendre les délibérations du conseil pour dix minutes.

ADOPTÉE

Le conseil se retire à 21 h 30.

À 21 h 40, le conseil au complet revient et la séance reprend.

La greffière expose les dispositions du Règlement 1395 sur la régie interne, notamment les articles 2, 3 et 4. Le maire Hrtschan retire sa proposition.

3. CONDOLÉANCES

RÉSOLUTION 01-0504 CONDOLÉANCES À L'OCCASION DU DÉCÈS D'UNE ANCIENNE EMPLOYÉE, M^{ME} SHIRLEY INNES

ATTENDU QUE le conseil municipal a appris le décès, survenu le 22 mars 2001, à l'âge de 83 ans, d'une ancienne employée Mme Shirley Innes;

ATTENDU QUE Mme Innes, a été bibliothécaire adjointe du 1er septembre 1957

jusqu'au 20 août 1982;

Sur proposition du maire Hrtschan, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

D'offrir, au nom du conseil municipal de sincères condoléances aux autres membres de la famille de Mme Innes et à ses nombreux amis et collègues à l'occasion de la perte d'un être attentionné et dévoué.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 01-0505 CONDOLÉANCES À L'OCCASION DU
DÉCÈS D'UN ANCIEN BÉNÉVOLE DE LA
VILLE, M. PHIL BOUTIN**

ATTENDU QUE le conseil municipal a appris le décès, survenu le 23 avril 2001, à l'âge de 79 ans, d'un ancien bénévole, M. Phil Boutin;

ATTENDU QUE M. Boutin, a été président et membre actif du conseil d'administration du Cercle des aînés de St-Joseph et de l'atelier Nouveaux Horizons;

Sur proposition du maire Hrtschan, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

D'offrir, au nom du conseil municipal, de sincères condoléances aux membres de la famille de M. Boutin et à ses nombreux amis et collègues à l'occasion de la perte d'un être attentionné et dévoué pour la communauté.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION 01-0506 CONDOLÉANCES À L'OCCASION DU
DÉCÈS D'UN ANCIEN EMPLOYÉ, M.
LÉLAND LAFLEUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a appris le décès, survenu le 4 mai 2001, à l'âge de 72 ans, d'un ancien employé M. Leland Lafleur;

ATTENDU QUE M. Lafleur, a été pompier du 13 mars 1961 jusqu'au 1^{er} février 1989;

Sur proposition du maire Hrtschan, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

D'offrir, au nom du conseil municipal de sincères condoléances aux autres membres de la famille de M. Lafleur et à ses nombreux amis et collègues à l'occasion de la perte d'un être cher.

ADOPTÉE

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 01-0507

ATTENDU que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2001 (n°8), de la séance extraordinaire du 26 avril 2001 (n°9) et de la séance extraordinaire du 9 mai 2001 (n° 10) a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Kennedy, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 17 avril 2001 (n° 8), de la séance extraordinaire du 26 avril 2001 (n° 9) et de la séance extraordinaire du 9 mai 2001 (n° 10).

ADOPTÉE

Le conseiller Gauvin félicite la greffière pour la qualité des procès-verbaux.

5. DÉBOURS

RÉSOLUTION 01-0508

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition du conseiller Miller, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

DE confirmer et d'approuver les débours visant la période terminée le 30 avril 2001 :

Fournisseurs	823 139	\$
Paie	791 950	
Frais de financement	779 855	
	<u>2 394 944</u>	\$

ADOPTÉE

6. RAPPORTS DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Lettre du 16 mai 2001 du trésorier : Les rapports de délégation de pouvoir pour les transactions de 25 000 \$ et moins effectuées entre le 12 avril 2001 et le 16 mai 2001 inclusivement sont déposés pour approbation.

RÉSOLUTION 01-0509

ATTENDU QUE le trésorier doit transmettre un rapport détaillé au Conseil sur les autorisations de dépenses octroyées selon le règlement de délégation de pouvoirs n° 1390, concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de Ville Mont-Royal;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par la conseillère Caron, il est résolu :

DE confirmer et d'approuver les rapports de délégation de pouvoir pour les bons de commande et les déboursés émis au cours de la période du 12 avril au 16 mai 2001 inclusivement.

ADOPTÉE

7. RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Lettre du 18 mai 2001 de la directrice des Ressources humaines: Rapport sur les mouvements de personnel du 13 avril au 18 mai 2001 inclusivement.

RÉSOLUTION 01-0510

ATTENDU les dispositions générales de la section IV de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) régissant les fonctionnaires et employés de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition du conseiller Badeaux, appuyée par la conseillère Kennedy, il est résolu :

D'entériner le rapport de la directrice des Ressources humaines approuvé par le directeur général sur les mouvements du personnel pour la période du 13 avril au 18 mai 2001.

ADOPTÉE

8. COMITÉ DE TRANSITION

8.1 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - RELEVÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LA VILLE

Le directeur des Services techniques présente un rapport sur les dépenses engagées par la Ville, qui s'élèvent à plus de 27 000 \$ et dépose diverses lettres du Comité de transition de Montréal.

9. COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Letter Director General dated May 17, 2001 : Documents from the Communauté métropolitaine de Montréal dated May 9, 2001 regarding the Town's contribution to the CMM.

**RÉSOLUTION 01-0511 QUOTE-PART DE LA VILLE À LA
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE
MONTREAL**

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) factures du 9 mai 2001 de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) représentant la quote-part de Ville Mont-Royal à la CMM pour l'année 2001;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnés aux présentes;

Sur proposition du conseiller Miller, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

D'autoriser le paiement de la quote-part de Ville Mont-Royal à la Communauté métropolitaine de Montréal établie, selon le budget 2001 de la CMM, à 546 645 \$ et payable en deux versements égaux de 273 322,50 \$ comme suit:

- 1er versement : le 9 juin 2001
- 2e versement : le 15 juillet 2001;

D'imputer cette dépense à la réserve financière n° 05 930 15 000 prévue à cette fin dans le budget de la Ville.

ADOPTÉE

10. RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Lettre du 27 mars 2001 de l'Union des municipalités du Québec : Déception face à l'absence de modifications de l'article 45 du Code du travail.

RÉSOLUTION 01-0512

ATTENDU que la ministre du Travail a présenté le 20 décembre 2000 le projet de loi n° 182, Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives;

ATTENDU que ce projet de loi donne suite aux orientations ministérielles pour un Code du travail renouvelé dévoilées par la ministre du Travail en mars 2000;

ATTENDU que la ministre du Travail indiquait alors que ce projet de réforme constituerait une étape majeure dans la modernisation du cadre dans lequel s'élaborent les rapports collectifs du travail au Québec;

ATTENDU que ce projet de loi ne s'attaque à aucune problématique soulevée par les employeurs municipaux.

ATTENDU que depuis plusieurs années, l'UMQ revendique des amendements au Code du travail afin de rééquilibrer les pouvoirs de négociation entre les municipalités et leurs employés;

ATTENDU que les amendements législatifs proposés ne répondent à aucune des réclamations des employeurs municipaux;

ATTENDU, entre autres, qu'aucun amendement n'est suggéré à l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance en milieu municipal, principale revendication des municipalités;

ATTENDU que le Groupe de travail sur l'application des articles 45 et 46 du Code du travail (rapport Mireault) recommandait que le simple transfert d'activités ou de fonctions n'emporte pas le transfert de l'accréditation et de la convention collective de la municipalité au sous-traitant;

ATTENDU que la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locales (rapport Bédard) recommandait que le Code du travail soit amendé, préalablement à tout changement aux structures municipales, pour que les articles 45 et 46 ne s'appliquent pas aux cas de sous-traitance quand il s'agit d'un simple transfert de fonctions chez le sous-traitant (recommandation n° 104);

ATTENDU que la problématique d'application de l'article 45 du Code du travail, dénoncées à maintes reprises par les employeurs municipaux, a été reconnue par ces groupes de travail indépendants;

ATTENDU que la sous-traitance introduit une certaine souplesse et une efficacité accrue dans la gestion municipale, ce qui permettrait aux municipalités d'offrir à leurs citoyens des services mieux adaptés et concurrentiels;

ATTENDU qu'en pratique, les municipalités ne peuvent accorder de travaux en sous-traitance sans qu'une décision d'un commissaire du travail constate une concession

partielle d'entreprise;

ATTENDU que dans une entrevue accordée à Robert Dutrisac, du quotidien *Le Devoir* en août dernier, le vice-premier ministre d'alors et actuel Premier ministre affirmait, à propos de la sous-traitance :

« (...) Ce qui n'a pas de sens, c'est que le Québec se mette à l'écart de toutes les autres économies occidentales. Le Québec, c'est la cinquième puissance aérospatiale du monde, c'est l'univers même de la sous-traitance, alors ne peut pas se mettre à part. »

ATTENDU que les municipalités sont privées du droit de lock-out, créant ainsi un déséquilibre du rapport de force en faveur du syndicat;

ATTENDU que le législateur a déjà adopté des régimes particuliers au milieu municipal, à savoir :

- L'arbitrage de différend chez les policiers et pompiers municipaux;
- L'application de la loi 102, Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal, permettant de reporter de deux ans la durée des conventions collectives et de réduire de 1 % les dépenses afférentes à la rémunération et aux avantages sociaux;
- L'application de la loi 414, Loi concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal permettant de récupérer jusqu'à 6 % des coûts de main-d'œuvre et instaurant la sélection de l'offre finale;
- L'arbitrage obligatoire de la première convention collective dans les cas de regroupements municipaux, à la suite de l'adoption de la loi 124, Loi modifiant la Loi sur l'organisation territoriale municipale et d'autres dispositions législatives et de la loi 170, Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais;

Sur proposition du conseiller Badeaux, appuyée par le conseiller Miller, il est résolu :

QUE le conseil de Ville Mont-Royal demande instamment au gouvernement que le ministre du Travail introduise, par le biais du projet de loi n° 182, les amendements requis afin de soustraire le milieu municipal à l'application de l'article 45 du Code du travail, sauf si des municipalités recouraient à la sous-traitance dans le but d'é luder ou d'éliminer

l'accréditation syndicale;

QUE le conseil de Ville Mont-Royal demande instamment au gouvernement que le ministre du Travail introduise, par le biais du projet de loi n° 182, les amendements requis afin d'accorder aux municipalités le droit de lock-out avec le maintien des services essentiels pour rétablir l'équilibre des forces entre les employeurs municipaux et leurs travailleurs;

QU'une copie de la présente résolution soit expédiée au Premier ministre, au ministre du Travail, à la ministre des Affaires municipales et de la Métropole, au député local ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

11. NOMINATION DE MEMBRES DU CONSEIL AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION 01-0513

Sur proposition du conseiller Badeaux, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

De nommer, conformément au Règlement n° 1314 sur le Comité consultatif d'urbanisme, la conseillère Caron et le conseiller Miller respectivement présidente et vice-président du Comité consultatif d'urbanisme, leur mandat de six (6) mois prenant fin à la séance ordinaire du conseil de novembre 2001.

ADOPTÉ

12. QUITTANCE POUR SOLDE DE PRIX DE VENTE - 3805921 CANADA INC. (LISE WATIER INC.)

Lettre du 14 mai 2001 de la greffière : Paiement du solde de la transaction, soit 35 373,12 \$ y compris toutes sommes dues aux termes de l'acte de vente.

RÉSOLUTION 01-0514

ATTENDU QUE la Ville a reçu de 3805921 Canada inc. la somme de 35 373,12 \$ représentant le solde en capital et intérêts de prix de vente convenu aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 5219134;

Sur proposition de la conseillère Caron, appuyée par le conseiller Miller, il est résolu :

DE donner quittance générale et finale de toutes sommes dues aux termes d'un acte de vente entre Ville Mont-Royal et 3805921 Canada inc., reçu par M^e Pierre Aubin, notaire, le 1er décembre 2000 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 4 décembre 2000 sous le numéro 5219134;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom de la Ville, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe.

ADOPTÉE

13. MISE À JOUR DE LA RÉOLUTION AUTORISANT LA DÉLIVRANCE DE CONSTATS D'INFRACTION AU NOM DE VILLE MONT-ROYAL

RÉSOLUTION 01-0515

ATTENDU QUE l'article 147 du Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1) prescrit qu'une personne doit être autorisée par écrit par le poursuivant à délivrer un tel constat d'infraction;

ATTENDU QUE Ville Mont-Royal intente devant sa cour municipale des poursuites pour la sanction d'une infraction à une disposition d'un règlement ou d'une résolution de la Ville, du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou d'un règlement adopté sous son empire, ou de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains endroits publics (L.R.Q., c. P-38.01) ou d'un règlement adopté sous son empire;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par l'adoption de la résolution no 99-0113, autorisait des personnes à délivrer des constats d'infraction au nom de la Ville;

ATTENDU QU'une mise-à-jour de ladite résolution est requise;

Sur proposition du conseiller Gauvin, appuyée par la conseillère Kennedy, il est résolu :

- a) D'autoriser généralement les procureurs de la cour municipale, Bélanger, Sauvé, ainsi que tout agent de la paix ou membre du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement ou d'une résolution de la Ville, du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) ou d'un règlement adopté sous son empire ou de la Loi sur la protection des non-fumeurs dans certains endroits publics (L.R.Q. c. P-38.01) ou d'un règlement adopté sous son empire;
- b) D'autoriser généralement le greffier et le greffier adjoint de la cour municipale, ainsi que les agents de liaison du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal à certifier conformes les constats d'infraction et rapports d'infraction;
- c) D'autoriser généralement le directeur et le directeur adjoint du Service d'Incendie ainsi que la responsable, le capitaine, les sergents et les patrouilleurs de la Sécurité publique à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements municipaux suivants :
 - Règlement n° 1217 pour réglementer le droit de fumer dans les endroits publics;
 - Règlement n° 1297 régissant les permis de tournage;
 - Règlement de zonage n° 1310;
 - Règlement de construction n° 1311;
 - Règlement sur les permis et certificats n° 1316;
 - Règlement n° 1323 sur la distribution de circulaires;
 - Règlement n° 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens;
 - Règlement n° 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables et l'enlèvement des déchets;
 - Règlement no 1380 concernant la salubrité la sécurité, la paix et l'ordre;
 - Règlement n° 1383 sur les permis d'exercice de certaines activités commerciales;

- Règlement n° 1384 sur la circulation et le stationnement;
 - Règlement n° 1399 sur l'application de produits contenant des pesticides;
- d) D'autoriser généralement le directeur, le directeur adjoint, les capitaines, les lieutenants et les pompiers du service d'Incendie à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement n° 1335 sur la prévention incendie et du Règlement n° 1343 sur les systèmes d'alarme;
- e) D'autoriser généralement le directeur des Services techniques et la directrice adjointe des Services techniques - ingénierie à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements municipaux suivants :
- Règlement n° 546 sur l'aqueduc;
 - Règlement de zonage n° 1310;
 - Règlement de construction n° 1311;
 - Règlement sur les dérogations mineures n° 1312;
 - Règlement de lotissement n° 1313;
 - Règlement sur les permis et certificats n° 1316;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317;
 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318;
 - Règlement n° 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables et l'enlèvement des déchets;
 - Règlement n° 1380 concernant la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre;
- f) D'autoriser généralement le directeur des Services techniques, la directrice adjointe des Services techniques - urbanisme et inspection et les inspecteurs de la Ville à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions des règlements municipaux suivants :

- Règlement n° 821 régissant les maisons de pension et de chambres;
 - Règlement n° 1217 pour régler le droit de fumer dans les endroits publics;
 - Règlement n° 1273 régissant la démolition des immeubles;
 - Règlement n° 1297 régissant les permis de tournage;
 - Règlement de zonage n° 1310;
 - Règlement de construction n° 1311;
 - Règlement sur les dérogations mineures n° 1312;
 - Règlement de lotissement n° 1313;
 - Règlement sur les permis et certificats n° 1316;
 - Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1317;
 - Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble n° 1318;
 - Règlement n° 1323 sur la distribution de circulaires;
 - Règlement n° 1335 sur la prévention incendie;
 - Règlement n° 1336 régissant les cartes de santé des sauveteurs;
 - Règlement n° 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables et l'enlèvement des déchets;
 - Règlement no 1380 concernant la salubrité la sécurité, la paix et l'ordre;
 - **Règlement n° 1399 sur l'application de produits contenant des pesticides;**
- g) **D'autoriser généralement le vérificateur de l'application des pesticides à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction pour toute infraction au Règlement n° 1399 sur l'application des produits contenant des pesticides.**
- h) D'autoriser généralement le Surintendant aux opérations, le Surintendant

technique, le Contremaître, voies publiques et le Contremaître, parcs et espaces verts à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction pour toute infraction au Règlement n° 1358 sur la collecte sélective des matières secondaires récupérables et l'enlèvement des déchets et au Règlement n° 1380 concernant la salubrité la sécurité, la paix et l'ordre.

i) D'autoriser généralement toute personne que le conseil municipal charge de l'application du Règlement n° 1340 sur la gestion et la protection des chats et des chiens de Ville Mont-Royal à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions de ce règlement;

j) D'autoriser généralement la trésorière, la trésorière adjointe et l'agent de vérification et de perception des taxes, à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q. c. F-1.2) et, plus particulièrement, à l'article 243 de cette loi;

k) D'autoriser généralement la trésorière et la trésorière adjointe à délivrer, au nom de la Ville, un constat d'infraction pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement no 546 sur l'aqueduc;

DE remplacer la résolution no 99-0113 par la présente.

ADOPTÉE

14. CONTRAT DE LIVRAISON DE GAZ NATUREL

Letter Director of Administrative Services dated May 8, 2001: Recommending that Council authorize the approval of the transportation contract with Gaz Métropolitain for the period from April 1, 2001 to March 31, 2002 subject to authorization by the Transition Committee.

RÉSOLUTION 01-0516

ATTENDU QUE la Ville a adopté une résolution en juin 1998 (n° 98-0603) donnant mandat à la Communauté urbaine de Montréal de négocier une entente d'achat coopératif de gaz naturel pour une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE cette entente prévoit un contrat de livraison octroyé par la CUM pour le transport du gaz dans le réseau de Gaz Métropolitain, contrat qui doit être autorisé

annuellement et qui s'est terminé le 1er avril 2001;

ATTENDU QUE le renouvellement de ce contrat de livraison excédera la date du 31 décembre 2001 et qu'il doit donc être soumis à l'approbation du Comité de transition conformément à la loi 170;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

D'approuver le renouvellement du contrat de livraison de Gaz Métropolitain pour une durée de un (1) an, soit du 1er avril 2001 au 31 mars 2002;

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom de la Ville, le contrat de livraison relatif à la présente résolution :

- a) le maire ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) la greffière ou, en son absence, la greffière adjointe.

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE

15. AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE

RÉSOLUTION 01-0517 REPORT

Sur proposition du conseiller Gauvin, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

DE reporter l'étude de cette question à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

16. PROGRAMME INFRASTRUCTURES-QUÉBEC —RETRAIT D'UN PROJET (G-20-1/W-10-2)

Letter Assistant Director of Technical Services, Engineering dated May 16, 2001 : The

project to loop the watermain on Roosevelt Avenue was planned to help reduce the water contamination problems. It was submitted in the Town's application for the Infrastructures-Québec program and was accepted with the sewer reconstruction project as a global expense. After further study and based on

the fact that two chlorinator stations will be installed, it is recommended not to execute the looping project.

RÉSOLUTION 01-0518

ATTENDU QUE Ville Mont-Royal prévoyait exécuter un projet visant à boucler le réseau d'aqueduc sur l'avenue Roosevelt;

ATTENDU QUE ce projet a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du programme Infrastructures-Québec;

ATTENDU QUE le conseil d'administration d'Infrastructures-Québec a retenu notre projet;

ATTENDU QUE des études plus approfondies ont montré que l'exécution de ce projet ne présentait aucun avantage pour le réseau d'aqueduc de la Ville;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par la conseillère Kennedy, il est résolu :

D'annuler projet de bouclage du réseau d'aqueduc sur l'avenue Roosevelt;

D'informer Infrastructures-Québec de retirer ce projet de notre demande et de transférer les sommes y étant allouées au projet de remplacement et de réhabilitation d'égouts.

ADOPTÉE

17. COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX DU PRINTEMPS 2001

Letter Technical Coordinator dated May 8, 2001: The spring collection of hazardous materials represents a 16.3% increase in volume with basically the same participation rate as last year. The participation rate for the used clothing was also the same as last year. However there was an increase in the volume collected from 1,142 Kg to 1,938 kg, or a 70% increase.

18. SOUMISSIONS

18.1 RÉFECTION, RÉPARATION ET RESURFAÇAGE DE DIVERSES RUES (C-2001-22)/SOU-0137

Letter Assistant Director of Technical Services, Engineering dated May 16, 2001: Public tenders were called and quotations subsequently received for the reconstruction, repair and resurfacing of various streets as follows:

CONTRACTORS	TOTAL COST (taxes included)
LES PAVAGES CHENAIL INC.	\$1,751,976.72
LES PAVAGES DORVAL INC.	\$1,777,232.24
SINTRA INC. RÉGION LAVAL- LANAUDIÈRE	\$1,789,512.94
CONSTRUCTION DJL INC.	\$1,795,766.56
CONSTRUCTION SOTER INC.	\$1,825,779.75
MIVELA CONSTRUCTION INC.	\$1,912,233.11

Les soumissions ont été ouvertes par M. Kevin Whitehall, directeur des Services administratifs le 14 mai 2001, à 11 h, en présence de M^{me} Marie Turenne, greffière et des représentants des soumissionnaires.

RÉSOLUTION 01-0519

ATTENDU QU' à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la réfection, la réparation et le resurfaçage de diverses rues;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

D'accepter la soumission des PAVAGES CHENAIL INC., celle-ci étant la plus basse reçue pour la réfection, la réparation et le resurfaçage de diverses rues, le tout conformément aux prix unitaires soumis dans la formule de soumission, sous la rubrique « Bordereau des prix »;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 1 750 000 \$ comme suit :

- ? aux activités financières de 2001, numéro d'affectation 22-3-3021-711 jusqu'à concurrence de 1 600 000 \$
- ? au fonds de roulement, numéro d'affection 22-3-1141-711 jusqu'à concurrence de 150 000 \$

et de fixer le délai de remboursement à trois (3) ans, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent en faveur : les conseillères Caron et Kennedy et conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

Votent contre : le maire Hrtschan et le conseiller Gauvin.

ADOPTÉE AVEC DISSIDENCE

Le conseiller Gauvin indique qu'il faudra abattre cinq (5) arbres arrivés à maturité pour réaliser le projet de l'avenue Brookfield. Il souhaiterait qu'on envisage d'autres solutions pour conserver ces arbres tout en donnant satisfaction aux résidents de cette rue.

Le conseiller Carrie indique que toutes les possibilités ont été examinées lors de l'étude du projet. À cause du dénivellement du sol, il faut couper les racines de certains arbres, ce qui les rendraient dangereux si on les conservait.

Le maire Hrtschan demande au conseiller Carrie de convoquer, pour la semaine prochaine, une séance de la Commission permanente sur les travaux publics et les infrastructures municipales pour étudier plus à fond la pertinence de ces travaux.

18.2 REMPLACEMENT ET RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC (C-2001-25)/SOU-0138

Lettre du 16 mai 2001 de la directrice adjointe des Services techniques, ingénierie : À la suite d'un appel d'offres public pour le remplacement et la réhabilitation de conduites d'aqueduc, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

COMPAGNIE	TRAVAUX FRANKLIN	TRAVAUX SURREY	TOTAL AVANT TAXES	TOTAL APRÈS TAXES
SALVEX INC.	179 250 \$	122 960 \$	302 210 \$	347 617,05 \$
SINTRA INC.	179 300 \$	129 500 \$	308 800 \$	355 197,20 \$
T.G.A. MONTRÉAL INC.	188 000 \$	127 500 \$	315 500 \$	362 903,87 \$
CONSTRUCTION MERGAD INC.	195 000 \$	130 000 \$	325 000 \$	373 831,25 \$

Les soumissions ont été ouvertes le 14 mai 2001, à 11 h par M. Kevin Whitehall, directeur des Services administratifs, en présence de M^{me} Marie Turenne, greffière.

RÉSOLUTION 01-0520

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour le remplacement et la réhabilitation de conduites d'aqueduc à Ville Mont-Royal;

ATTENDU QU'un montant de 232 000 \$ a été prévu au fond de roulement pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE SALVEX INC. a présenté la soumission conforme la plus basse, celle-ci s'élevant à 347 617,05 \$ (taxes comprises);

ATTENDU QUE conformément au dossier d'appel d'offres, la Ville se réserve le droit d'octroyer un contrat pour la réalisation d'un seul des deux articles du bordereau de soumission en raison des fonds budgétaires disponibles;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

D'accepter la soumission de SALVEX INC. pour l'exécution des travaux de remplacement de la conduite d'aqueduc avenue Franklin, conformément au prix forfaitaire soumis de 206 182,31 \$ (taxes comprises), sous réserve de l'approbation du projet par le ministère de l'Environnement et de la Faune;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 222 000 \$ au fonds de roulement, numéro d'affectation 22-3-1131-716 et de fixer le délai de remboursement à quatre (4) ans, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE

18.3 PEINTURE DE CLÔTURES EN MAILLES DE CHAÎNE ET DE POTEAUX AU TERRAIN DES LOISIRS ET AU PARC MOHAWK (C-2001-26)/SOU-0139

Letter Assistant Director of Technical Services, Engineering dated May 16, 2001: Tenders by invitation were called and quotations received for the painting of chain-link fences and posts at the Recreation grounds and Mohawk Park as follows:

COMPANY	PRICE (taxes included)
PEINTURLURE INC.	\$14,065.26
PEINTURE ÉCLAIR INC.	\$21,847.56

RÉSOLUTION 01-0521

ATTENDU QU'À la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la peinture de clôtures en mailles de chaîne et de poteaux au terrain des Loisirs et au parc Mohawk;

Sur proposition de la conseillère Kennedy, appuyée par le conseiller Miller, il est résolu :

D'accepter la soumission de 14 065,26 \$ (taxes comprises) de PEINTURLURE INC., celle-ci étant la plus basse reçue pour la peinture de clôtures en mailles de chaîne et de poteaux au terrain des Loisirs et au parc Mohawk;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 15 000 \$ au fonds de roulement, numéro d'affectation 22-7-1391-765 et de fixer le délai de remboursement à un (1) an, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent en faveur : les conseillères Caron et Kennedy et conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

Vote contre : le conseiller Gauvin.

ADOPTÉE AVEC DISSIDENCE

Le conseiller Gauvin indique qu'il n'a pas assez de renseignements pour prendre une décision éclairée.

18.4 TRAVAUX DE REDRESSEMENT DU BÂTIMENT SIS AU 1940, BOUL. GRAHAM (C-2001-27)/SOU-0109

Lettre du 16 mai 2001 de la directrice adjointe des Services techniques, ingénierie : À la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de redressement du bâtiment sis au 1940, boul. Graham, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

ENTREPRENEURS	PRIX (taxes incluses)
HÉNAULT ET GOSSELIN INC.	39 798,65 \$
GESTION BERTHELOT	43 939,55 \$
LES FONDATIONS MICROPILES INC.	Aucune soumission
GROUPE LEVITECH INC.	Aucune soumission

RÉSOLUTION 01-0522

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de redressement du bâtiment sis au 1940, boul. Graham;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par la conseillère Kennedy, il est résolu :

D'accepter la soumission de 39 798,65 \$ (taxes comprises) de HÉNAULT ET GOSSELIN INC., celle-ci étant la plus basse reçue pour les travaux de redressement du bâtiment sis au 1940, boul. Graham;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 44 000 \$ au fonds de roulement, numéro d'affectation 22-7-1311-721 et de fixer le délai de remboursement à trois (3) ans, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE

18.5 AMÉNAGEMENT DE SENTIERS (C-2001-23)/SOU-0140

Lettre du 16 mai 2001 de la directrice adjointe des Services techniques, ingénierie : À la suite d'un appel d'offres public pour l'aménagement de sentiers, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

COMPAGNIE	SENTIERS MOHAWK	SENTIER PISCINE	SENTIERS JUBIEN	TOTAL (avant taxes)	TOTAL (après taxes)
SALVEX INC.	9 600 \$	10 000 \$	93 400 \$	113 000 \$	129 978,25 \$
PAVAGES DORVAL INC.	11 000 \$	12 000 \$	98 000 \$	121 000 \$	139 180,25 \$

Les soumissions ont été ouvertes le 14 mai 2001 par M. Kevin Whitehall, directeur des Services administratifs, en présence de M^{me} Marie Turenne, greffière.

RÉSOLUTION 01-0523

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour l'aménagement de sentiers ;

ATTENDU QU'un montant global de 73 000 \$ a été prévu au fonds de roulement pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU QUE SALVEX INC. a présenté la soumission conforme la plus basse, celle-ci étant de 129 978,25 \$ (taxes comprises);

ATTENDU QUE conformément au dossier d'appel d'offres, la Ville se réserve le droit d'octroyer un contrat pour la réalisation de seulement deux des trois articles du bordereau de soumission en raison des fonds budgétaires disponibles;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

D'accepter la soumission de SALVEX INC. pour l'exécution de travaux d'aménagement de sentiers au parc Mohawk et à la piscine municipale, conformément aux prix forfaitaires soumis totalisant 22 544,90 \$ (taxes comprises);

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 25 500 \$ au fonds de roulement, numéro d'affectation 22-7-1401-718 et de fixer le délai de remboursement à deux (2) ans, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE

18.6 TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCLAIRAGE AU CHALET DU PARC CONNAUGHT (C-2001-29)/SOU-0141

Lettre du 16 mai 2001 de la directrice adjointe des Services techniques, ingénierie : À la suite d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'électricité et d'éclairage au chalet du parc Connaught, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

COMPAGNIE	PRIX TOTAL (taxes comprises)
FINE POINTE TECH INC.	6 359,73 \$
GUY BOURGAULT ÉLECTRIQUE INC.	13 929,53 \$

RÉSOLUTION 01-0524

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu des soumissions pour la réalisation de travaux d'électricité et d'éclairage au chalet du parc Connaught;

Sur proposition de la conseillère Kennedy, appuyée par le conseiller Badeaux, il est

résolu :

D'accepter la soumission de 6 359,73 \$ (taxes comprises) de FINE POINTE TECH INC., celle-ci étant la soumission conforme la plus basse reçue pour la réalisation de travaux d'électricité et d'éclairage au chalet du parc Connaught;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 8 000 \$ au fonds de roulement, numéro d'affectation 22-3-1061-722 et de fixer le délai de remboursement à quatre (4) ans, le premier versement étant dû en 2001;

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF MM. CARRIE ET MILLER, QUI S'ABSTIENNENT.

Les conseillers Miller et Carrie déclarent qu'il n'ont pas d'intérêt direct ou indirect dans cette question. Cependant, par souci de transparence, ils ajoutent qu'ils ne participeront pas aux délibérations et ne se prononceront pas sur son adoption, étant membres et administrateurs du Country Club.

La conseillère Kennedy quitte la salle des délibérations quelques instants puis se joint de nouveau à l'assemblée.

18.7 LOCATION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (SMP-2001-09)/SOU-0142

Lettre du 10 mai 2001 du directeur des Services administratifs: À la suite d'un appel d'offres public pour la location de matériel informatique, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

Compagnie	Prix total (taxes incluses)
EDS Innovations	296 413,90 \$
Compugen Services Ltée	382 762,44 \$

Les soumissions ont été ouvertes le 9 mai 2001 par M. Kevin Whitehall, directeur des

Services administratifs, en présence de M^{me} Marie Turenne, greffière et des représentants des soumissionnaires.

Letter Director General dated May 17, 2001: The Transition Committee has advised the Town that it will authorize leasing computer equipment for a period of three years as per the Town's requirements.

RÉSOLUTION 01-0525

ATTENDU QU'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la location de postes de travail informatisés, de logiciels et des services et accessoires nécessaires à l'installation du nouveau matériel;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition du conseiller Carrie, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

D'accepter la soumission de 296 413,90 \$ (taxes comprises) d'EDS INNOVATIONS, celle-ci étant la plus basse reçue pour la location de postes de travail informatisés, de logiciels et des services et accessoires nécessaires à l'installation du nouveau matériel du 1er juillet 2001 au 30 juin 2004;

D'imputer cette dépense au fonds d'administration, numéro d'affectation 02-135-00-517.

DE soumettre le tout à l'approbation du Comité de transition institué par la loi 170 pour la période postérieure au 31 décembre 2001.

ADOPTÉE

18.8 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : REVITALISATION DU CENTRE-VILLE (C-2001-18)/SOU-0135

Lettre du 16 mai 2001 de la directrice adjointe des Services techniques, ingénierie : Offre de service de CIMA pour la réalisation du mandat postérieur aux deux phases initiales de l'étude sur la circulation au centre-ville.

RÉSOLUTION 01-0526

ATTENDU QUE la Ville a reçu une offre de services professionnels pour un complément d'analyse, d'étude et d'estimation de coûts pour le réaménagement du centre-ville;

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le trésorier a déposé un certificat attestant l'existence de crédits suffisant aux fins mentionnées aux présentes;

Sur proposition de la conseillère Caron, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

D'accepter l'offre de services de CIMA + pour la réalisation de ce mandat aux prix suivants :

- VOLETS 1, 4, 5 : 34 392,47 \$ (taxes comprises)
- VOLET 6 : barème AICQ;

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 37 000 \$ aux activités financières de 2001, numéro d'affectation 22-6-3051-779.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent en faveur : les conseillères Caron et Kennedy et conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

Votent contre : le maire Hrtschan et le conseiller Gauvin.

ADOPTÉE AVEC DISSIDENCE

Le conseiller Gauvin s'informe de la somme totale dépensée à ce jour pour la revitalisation du centre-ville et le montant attribué à la compagnie CIMA. Il recommande au conseil de reporter l'approbation de ce contrat afin de solliciter d'autres firmes par appel d'offres.

Le maire Hrtschan est d'avis que des coûts s'ajoutent continuellement sans qu'on voit les résultats concrets. Il aurait préféré que toutes ces étapes additionnelles aient été prévues dès le début du projet.

La conseillère Caron quitte la salle des délibérations.

19. RÉSOLUTIONS D'AUTRES MUNICIPALITÉS

RÉSOLUTION 01-0527

Sur proposition du conseiller Gauvin, appuyée par le conseiller Badeaux, il est résolu :

De déposer les résolutions suivantes :

1. Saint-Laurent :
 - Projet de règlement n° 1050-55 sur le plan d'urbanisme (10 avril 2001)
 - Entrée en vigueur du Règlement n° 1050-54 sur le plan d'urbanisme (9 mai 2001)
2. CUM (18 avril 2001) :
 - Règlements n^{os} 89-43, 89-44, 89-45 et 89-46 modifiant le Règlement n° 89 concernant le schéma d'aménagement
3. Beaconsfield (7 mai 2001) :
 - Remboursement des services fournis par le personnel municipal au Comité de transition

ADOPTÉE PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF MADAME CARON, QUI EST ABSENTE.

La conseillère Caron participe de nouveau aux délibérations du conseil.

20. CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 01-0528

Sur proposition du conseiller Gauvin, appuyée par la conseillère Kennedy, il est résolu :

DE déposer la correspondance suivante :

1. Jeunesse au soleil inc. (3 avril 2001) : Célébration de 47 années de services communautaires

2. Ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole et ministre responsable des Aînés (12 avril 2001) : Travaux d'infrastructures Canada-Québec
3. Ministère des Transports (17 avril 2001) : Règlement n° 1394-1 modifiant le Règlement n° 1394 sur la circulation des camions et des véhicules outils
4. Commission sportive du lac St-Louis (20 avril 2001) : Appui financier pour 2001
5. Benoît Sauvageau, député fédéral de Repentigny (23 avril 2001) : Campagne régionale de l'Association québécoise de la fibrose kystique dans Lanaudière
6. Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (23 avril 2001) : Concours « Fleurir le Québec » de 2001
7. Association de parents de Mont-Royal inc. (4 mai 2001) : Dos d'âne
8. Ville de Baie d'Urfé (10 mai 2001) : « Le combat se poursuit! »

ADOPTÉE

21. PLANS, PERMIS ET CERTIFICATS

RÉSOLUTION 01-0529 PLANS

Sur proposition de la conseillère Caron, appuyée par le conseiller Miller, il est résolu :

DE prendre acte, conformément aux règlements n^{os} 1314 et 1317, des procès-verbaux des réunions des 20 et 23 avril, 4 et 18 mai 2001 du Comité consultatif d'urbanisme soumis à la présente séance;

D'approuver les plans suivants tels que recommandés :

Date de la réunion	Plans n ^{os}
20 avril 2001	1, 2, 4, 5, 8, 9 et 10.
23 avril 2001	2, 3, 4, 6, 7, 8, 10, 11 et 12.
4 mai 2001	1 à 13, 16, 18, 19, 21, 23, 25 et 27.
18 mai 2001	1 à 11, 12.1, 13, 14, 15, 19 à 22, 24 et 28.

DE refuser le plan no 3 (2305, boul. Rockland) soumis à la réunion du 20 avril 2001.

DE refuser le plan no 13 (2460, boul. Rockland) soumis à la réunion du 20 avril 2001.

DE refuser le plan no 14 (2150, boul. Laird) soumis à la réunion du 4 mai 2001.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent en faveur : les conseillères Caron et Kennedy et les conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

Vote contre : le conseiller Gauvin.

ADOPTÉE AVEC DISSIDENCE

RÉSOLUTION 01-0530 PERMIS ET CERTIFICATS

Sur proposition de la conseillère Caron, appuyée par le conseiller Miller, il est résolu :

DE déposer, conformément au règlement n° 1316, le rapport de la directrice adjointe, Services techniques, urbanisme et inspection, énumérant les permis et certificats délivrés et refusés durant le mois d'avril 2001.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent en faveur : les conseillères Caron et Kennedy et les conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

Vote contre : le conseiller Gauvin.

ADOPTÉE AVEC DISSIDENCE

22. COMMISSIONS PERMANENTES

RÉSOLUTION 01-0531 ADOPTION DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS PERMANENTES

Sur proposition de la conseillère Kennedy, appuyée par la conseillère Caron, il est résolu :

D'adopter, conformément à l'article 70 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, c. C-19), les comptes rendus suivants des réunions des commissions permanentes du conseil déposées à la présente séance, comme suit :

NOM DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente sur le développement durable et l'environnement	7 mai 2001	Conseiller Gauvin
---	------------	-------------------

Commission permanente sur les loisirs, la culture et la vie communautaire	16 mai 2001	Conseillère Kennedy.
---	-------------	----------------------

ADOPTÉE

Le maire Hrtschan demande d'assurer un suivi dans le dossier du bruit des avions. Il s'informe également du processus d'attribution des heures de glace de l'aréna aux différents groupes d'utilisateurs.

23. AFFAIRES DIVERSES

1. Revitalisation du centre-ville

La conseillère Caron rend compte des réalisations du groupe de travail sur la revitalisation du centre-ville. Elle résume les étapes franchies, les réunions et les rencontres du comité et présente une proposition visant le déplacement d'un terminus d'autobus dans le secteur Beaumont.

RÉSOLUTION 01-0532 TERMINUS D'AUTOBUS 165-535 DE LA STCUM

ATTENDU QUE Ville Mont-Royal (appelée ci-après « la Ville ») a entrepris une démarche de planification stratégique pour la revitalisation de son centre-ville;

ATTENDU QUE le terminus actuel de la ligne 165-535 de la STCUM se situe au cœur du centre-ville et qu'une condition préalable à la réalisation du plan stratégique est le déplacement de ce terminus;

ATTENDU QUE les experts-conseils engagés dans la démarche et les citoyens participant au comité ad hoc d'urbanisme sur la revitalisation du centre-ville proposent de maintenir le service du 165-535 au centre de Ville Mont-Royal et d'allonger son circuit jusqu'au secteur Beaumont, près du métro Acadie;

ATTENDU QUE cette proposition favoriserait une augmentation de l'utilisation du transport en commun en améliorant, d'une part, la qualité de la desserte autobus dans le secteur situé à l'est de la voie ferrée et d'autre part en assurant, d'autre part, une nouvelle connection directe avec une station de métro se trouvant sur le territoire de la ville;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'accord avec cette proposition;

ATTENDU QUE la Ville a tenté, dès le début, d'associer des représentants de la STCUM à sa démarche dans l'intention de favoriser une étroite collaboration entre les deux entités;

ATTENDU QUE les mérites de la proposition d'un terminus dans le secteur Beaumont n'ont pu être étudiés en collaboration réelle avec la STCUM, celle-ci ayant refusé l'invitation d'en discuter de manière approfondie;

ATTENDU QUE la Ville et les citoyens participant au projet croient en la pertinence d'une telle proposition et exigent à tout le moins une collaboration ouverte et professionnelle des représentants de la STCUM, organisme public financé par les taxes desdits citoyens;

Sur proposition de la conseillère Caron, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

DE transmettre aux autorités de la STCUM une demande formelle sollicitant une collaboration étroite de celle-ci avec la Ville, en vue de continuer l'élaboration et l'analyse du déplacement potentiel du terminus 165-535 dans le secteur l'Acadie-Beaumont, tout en préservant le service actuel dans la Ville;

DE demander qu'on établisse un échéancier de travail serré afin de permettre à la Ville de mener à bonne fin la planification stratégique de la revitalisation du centre-ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE

2. Tour de l'île

Councillor Kennedy invited citizens to use their bicycle on May 31 as part of the Tour de L'Île de Montréal events.

3. Camp de jour Clémentine

Le conseiller Badeaux rectifie les propos de M. Carl D'Amour parus dans le journal local au sujet du Camp de jour Clémentine.

4. Skatepark

Le conseiller Badeaux commente la participation et les interventions du maire Hrtschan lors de la rencontre des parents portant sur la possibilité de l'aménagement d'un skatepark. Il se dit déçu du comportement du maire puisque le but de la rencontre était d'entendre les commentaires des gens.

5. Programme des premiers répondants

Le conseiller Badeaux informe l'assemblée que la Ville discute toujours avec les représentants syndicaux et espère pouvoir rapporter des faits concrets à la séance de juin.

6. Durée de la période de questions

Le conseiller Badeaux avise qu'il participera à la période de questions pendant 30 minutes et partira ensuite.

7. Abattage d'arbres

Le conseiller Gauvin se dit préoccupé par l'abattage d'arbres arrivés à maturité dans la ville et propose un moratoire jusqu'à la réunion de travail de la semaine prochaine.

RÉSOLUTION 01-0533 ABATTAGE D'ARBRES

Il est proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le maire Hrtschan :

DE consentir à un moratoire d'une semaine jusqu'au prochain caucus en ce qui a trait à tout abattage d'arbres dans la ville jusqu'à ce qu'un rapport complet des raisons qui sous-tendent de telles décisions discrétionnaires soit soumis.

Après discussion, le conseiller Gauvin retire sa proposition.

RETIRÉE

8. Vente d'ordinateurs usagés

Le maire Hrtschan propose la résolution suivante :

RÉSOLUTION 01-0534 ENQUÊTE SUR LA VENTE DES ORDINATEURS

Sur proposition du maire Hrtschan, appuyée par le conseiller Gauvin, il est résolu :

DE mandater une firme de vérificateurs indépendants pour faire une enquête sur la vente des ordinateurs à des employés et des membres du conseil et de payer des honoraires jusqu'à concurrence de 3 000 \$.

Le maire procède à la mise aux voix.

Votent pour : le conseiller Gauvin et le maire Hrtschan.

Votent contre : les conseillères Caron et Kennedy et les conseillers Badeaux, Carrie et Miller.

REJETÉE

La conseillère Caron et le conseiller Carrie suggèrent plutôt la rencontre des intervenants pour éclaircir le dossier avant de mandater une firme externe.

24 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. Barbara Handfield Barbeau :
 Commente l'excellent travail de l'équipe d'abattage des arbres.
 Commente les travaux du groupe de travail sur la revitalisation du centre ville.
 Suggère l'instauration d'un programme de recyclage de papier pour les commerces et bureaux.
2. Pierre Larouche :
 Demande si le groupe de travail sur la revitalisation du centre ville recommandera un plan stratégique pour le centre-ville à la fin de ses travaux.
3. Georges Lafond :
 Demande si le budget projeté de 13 000 000 \$ pour l'arrondissement Mont-Royal sera suffisant pour maintenir les services actuels.
 Suggère que la Commission permanente sur les finances et les politiques fiscales se prononce sur cette question.
 Commente le choix des arbres de remplacement sur Brookfield.
4. Pierre Cloutier :
 Remercie le conseil pour l'aménagement d'un trottoir sur Brookfield.

Le conseiller Badeaux quitte la séance à 12 h 5, soit 30 minutes après le début de cette période de questions.

5. Brigitte Mack :
 Commente et approuve le retrait de la Ville des travaux du Comité de transition.
6. Marie Castonguay :
 Demande si chaque dépense en infrastructures adoptée à la présente séance a été étudiée par le conseil.
 Demande si la Ville sera représentée dans l'appel du jugement rendu dans la cause du directeur général contre le maire Hrtschan et la Ville.
 S'informe du conflit d'intérêt possible des procureurs de la Ville dans ce dossier.
7. Sidney Margles :
 Suggère que le nouveau trésorier procède à l'enquête sur la vente d'ordinateurs plutôt que d'embaucher une firme externe.

25. CLÔTURE

RÉSOLUTION 01-0535

Sur proposition du conseiller Miller, appuyée par le conseiller Carrie, il est résolu :

De lever la séance à 24 h 30, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE PAR TOUS LES CONSEILLERS SAUF MONSIEUR BADEAUX, QUI EST ABSENT.

La greffière,

Le maire,

Marie Turenne, o.m.a.
Town Clerk

Ricardo Hrtschan
Mayor